



Document d'objectifs du
réseau de zones humides de l'Albanais
(Document d'application)

Pré Canet nord

Commune de Rumilly



SOMMAIRE

A- Présentation de la zone et de son environnement -----	1
A-1 Informations générales-----	1
A-1-1 Localisation, description sommaire-----	1
A-1-2 Statut actuel-----	1
A-1-3 Aspects fonciers-----	1
A-2 Environnement et patrimoine-----	1
A-2-1 Hydrologie-----	1
A-2-2 Unités écologiques-----	2
A-2-3 Evolution historique des milieux naturels-----	2
A-2-4 Environnement socio-économique-----	2
B- Evaluation du patrimoine et définition des objectifs -----	2
B-1 Evaluation de la valeur patrimoniale-----	2
B-1-1 Evaluation des habitats et des espèces-----	2
B-1-2 Synthèse-----	3
B-2 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion-----	3
B-3 Périmètre Natura 2000-----	7
B-4 Définition des objectifs du plan de gestion-----	7
C- Actions proposées -----	7
C-1 Principes-----	7
C-2 Description des actions-----	7
C-2.1. Gestion des habitats-----	7
C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces-----	8
C-2.3. Démarches diverses-----	8
C-3. Synthèse et planification des opérations-----	8
C-4. Evaluation financière-----	10

Pré Canet Nord

A- Présentation de la zone et de son environnement

A-1 Informations générales

A-1-1 Localisation, description sommaire

Le marais est situé sur la commune de Rumilly, au sud du hameau de Petit Martenex, à l'ouest de la route départementale 910. Il comprend un boisement humide assez étendu au nord et, au sud, une prairie humide plus ou moins localement envahie par le roseau.
Altitude : 355 m.

A-1-2 Statut actuel

Mesures de protection

- Site inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire au titre de la Directive "Habitats" 92/43/CEE (S 10).

Inscription aux inventaires :

Proposé à l'inscription lors de la réactualisation de l'inventaire des ZNIEFF (1999-2003).

Document d'urbanisme

La commune possède un POS depuis 1998 qui sera remplacé par un PLU en cours d'élaboration. Le marais est en grande partie classé en zone NDp au niveau du POS, mais la marge en contact avec l'usine, ainsi que les prairies au sud et une petite partie du boisement au nord sont classées en Ux pour partie et en NAX (zone naturelle réservée aux activités futures types "Zones d'activité").

A-1-3 Aspects fonciers

Le marais occupe une surface d'environ 6,16 hectares, la partie prairiale comprenant 5 parcelles cadastrales réparties entre 3 propriétaires dont la commune de Rumilly. (11 parcelles supplémentaires, dont beaucoup pour partie, ajoutant 9 propriétaires supplémentaires, si on inclut la grande zone boisée).

A-2 Environnement et patrimoine

A-2-1 Hydrologie

Cette petite zone humide est installée dans une légère dépression. Un fossé, qui isole la prairie de l'usine et du poste de carburant installés juste à proximité à l'est, s'écoule lentement vers le boisement humide. Un autre fossé, également entretenu semble drainer la prairie agricole au sud et rejoint le fossé principal évoqué ci-dessus.
L'ensemble doit rejoindre le ruisseau de Balvey (Bel Air) de l'autre côté de la route.

A-2-2 Unités écologiques

Le marais comprend, au nord, un boisement très humide d'aulne glutineux sur grands carex. Au sud, les formations herbacées sont constituées de prairie à molinie, de magnocariçaie à *Carex acutiformis* et d'une roselière d'envahissement. Cette dernière pénètre plus ou moins dans les autres formations herbacées, accompagnée par l'implantation de jeunes saules cendrés à partir des buissons existants.

A-2-3 Evolution historique des milieux naturels

En 1987, tout le secteur de prairie humide au sud du marais était encore fauché. En 1992 déjà, la partie sud-ouest de la prairie est abandonnée, puis en 1996 c'est au tour de la formation à grands carex à l'est. En 2001, il ne subsiste plus que le secteur au nord-ouest, en contact avec le boisement qui est encore fauché.

Une parcelle au sud, qui appartenait plus ou moins au marais, a été mise en culture, et un remblai en contact avec l'usine a été déposé vers le milieu des années 90.

A-2-4 Environnement socio-économique

Le site prend place dans un secteur en cours d'industrialisation au bord de la route départementale D 910 qui relie Rumilly (et sa zone industrielle) à Aix-les-Bains. Plusieurs usines et entrepôts se sont déjà installées au nord du boisement humide et un poste de carburant et une autre usine sont implantés juste à l'est, entre le marais et la route. Au sud, le marais entre en contact avec un espace agricole, autrefois constitué d'une prairie récemment convertie en champ de maïs. Il subsiste encore, à l'ouest de l'autre côté de la route, des espaces agricoles (cultures, prairies grasses,...)

B- Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1 Evaluation de la valeur patrimoniale

B-1-1 Evaluation des habitats et des espèces

Espèces végétales d'intérêt :

110 espèces végétales ont été recensées sur la zone dont :

- 1 espèce protégée au niveau national : *Gratiola officinalis*,
 - 5 protégées en Rhône-Alpes : *Ophioglossum vulgatum*, *Laserpitium prutenicum*, *Dactylorhiza traunsteineri*, *Orchis laxiflora* subsp. *palustris*, et *Teucrium scordium*
- et une espèce inscrite sur la liste rouge régionale : *Senecio aquaticus*

Ce marais constitue l'une des trois stations départementales connues pour la gratiole (*Gratiola officinalis*) et une des rares stations encore existantes pour l'orchis des marais (*Orchis laxiflora* subsp. *palustris*).

Espèces animales d'intérêt :

On dispose de données dans différents groupes. Sur les 14 espèces d'oiseaux recensées, la majorité sont inféodées au boisement hormis la rousserolle verderolle. La grenouille rousse est présente sur le site où des pontes ont été observées.

En ce qui concerne les invertébrés, il existe quelques données sur les libellules (deux espèces citées), et un peu plus sur les papillons, en particulier une observation de Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèce d'intérêt communautaire et protégée en France.

Habitats d'intérêt communautaire

37.31 : prairie à molinie et communautés associées

Cet habitat constitue l'essentiel de la formation prairiale.

B-1-2 Synthèse

La valeur patrimoniale de ce marais est assez bonne, mais il est maintenant nécessaire de suivre l'évolution des milieux après les récents travaux de gestion qui y ont été menés.

B-2 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion

Tendances naturelles

Les secteurs de ce marais qui ne sont plus exploités tendent à l'envahissement par le roseau et les petits ligneux, principalement la bourdaine.

Tendances dues à l'homme

- Certaines parcelles au nord de la prairie sont encore soumises à une fauche estivale, ce qui leur assure jusqu'à présent un bon état de conservation. Une grande partie des parcelles qui étaient abandonnées et en cours de colonisation par de jeunes arbustes a été débroussaillée à la fin de l'hiver 2002-2003, lors de travaux de bûcheronnage sur le petit îlot boisé au sud-ouest du site. Il semble également qu'il y ait eu une fauche avec exportation des produits car il ne reste aucun résidu de matière morte au sol. L'ensemble de ces travaux a laissé des ornières assez profondes dans la zone qui accueillait une partie des espèces végétales d'intérêt dont la gratiole, et il faut désormais suivre la cicatrisation du milieu et surveiller la réapparition de ces espèces.

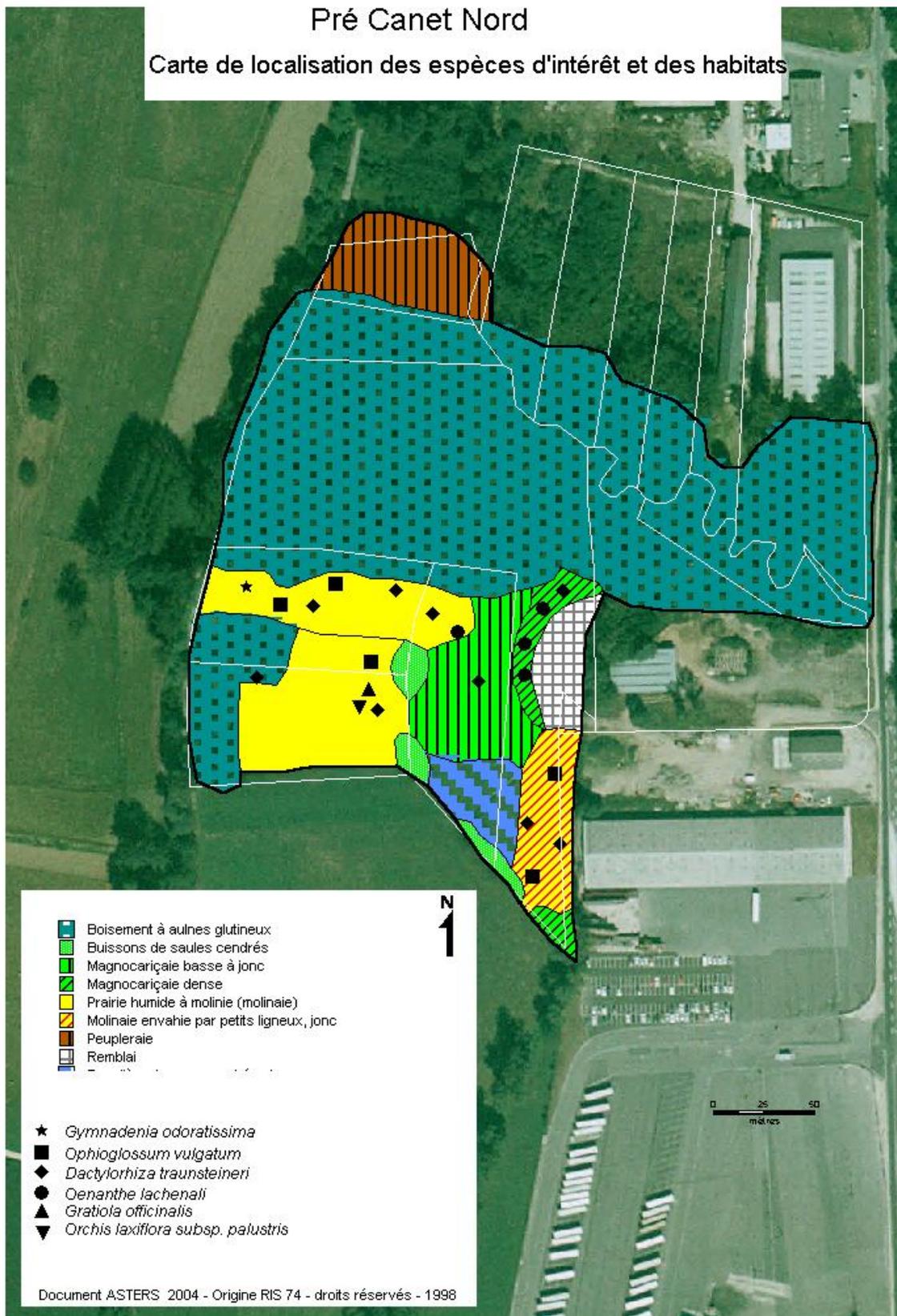
Facteurs extérieurs

- Il existe peut-être un risque d'eutrophisation ou de pollution des eaux d'alimentation de la zone puisque les eaux qui pénètrent dans le marais par les fossés de l'est sont des eaux de ruissellement en provenance du parking et de l'usine installés juste à proximité.

Contraintes juridiques

- Le marais est quasiment entièrement privé, il est donc indispensable de s'assurer de la maîtrise foncière du site, soit par acquisition, soit par convention.





Pré Canet Nord

Carte des habitats d'intérêt communautaire



■ Prairie à molinie et communautés associées

Document ASTERS 2004 - Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998

B-3 Périmètre Natura 2000

A l'origine, le périmètre de la zone a été tracé sur un fond de carte 1/25000^{ème}. La digitalisation informatique de ce périmètre, puis son transfert sur cette photo aérienne, ont occasionné des décalages qui le rendent parfois incohérent avec les réalités écologiques ou cadastrales. La consultation locale permet de préciser les limites sur photos aériennes site par site. La reconsultation réglementaire des communes et EPCI par la préfecture dans le cadre de la validation du document d'objectif se fera sur une cartographie mise à jour à l'échelle du 1/25 000^{ème}.

La mise en œuvre des actions de gestion prévues dans le document d'objectif se fera ensuite dans le cadre de contrats Natura 2000 entre l'Etat et les propriétaires (ou les détenteurs de droits réels sur les propriétés) sur une base cadastrale.

B-4 Définition des objectifs du plan de gestion

L'objectif est d'assurer la conservation des habitats prairiaux d'intérêt qui hébergent plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées, en particulier les prairies à molinie et petits carex. Selon le degré d'abandon des différentes parcelles, les actions à entreprendre vont de la restauration plus ou moins lourde à la contractualisation d'une fauche tardive avec exportation.

C- Actions proposées

C-1 Principes

Ces actions constituent la synthèse des propositions qui ont été discutées lors des consultations locales. Une fois finalisées sur le principe dans le document d'objectifs, leur mise en œuvre restera toujours subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui auront alors la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne souhaitant pas eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à ASTERS ou à d'autres structures (ACCA, communes...) pouvant éventuellement les réaliser.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les mesures du contrat type départemental ou contrat type territorial prévues dans l'arrêté préfectoral du 19/04/04.

C-2 Description des actions

C-2.1. Gestion des habitats

Maintien et restauration les zones ouvertes

Depuis les travaux effectués sur les milieux herbacés de l'ouest du marais au cours des années 2002-2003, il ne reste plus que la magnocariçaie basse au nord-est au contact de l'aulnaie et la petite molinaie au sud qui doivent être restaurées. Il s'agit ici d'éliminer les petits ligneux en cours d'installation et de rouvrir le tapis herbacé largement colonisé par le jonc subnoduleux. Un broyage hivernal sur ces formations, et peut-être également dans la roselière adjacente, devrait permettre de remettre à plat ce secteur du marais.

Par la suite, l'ensemble du marais pourrait à nouveau être soumis à une fauche tardive

avec exportation comme cela se pratiquait auparavant, peut-être pendant 2-3 ans avec du matériel spécialisé sur ces parcelles nouvellement restaurées. Puis, cette fauche tardive annuelle pourrait être confiée à l'agriculteur qui intervenait encore sur les dernières parcelles entretenues, et éventuellement garantie au travers d'un contrat Natura 2000.

C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces

Le suivi général du site et l'actualisation de la cartographie des habitats/usages sont chiffrés de façon global pour les sites haut-savoyards dans le document général.

C-2.3. Démarches diverses

Prise en compte des exigences des zones humides dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, en particulier intégration dans le SCOT de l'Albanais et dans les PLU des communes.

C-3. Synthèse et planification des opérations

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
A- GESTION D'HABITATS					
Débroussaillage	X				
Fauche de restauration		X	X	X	X
Fauche d'entretien	X	X	X	X	X
B- SUIVI SCIENTIFIQUE					
Suivi écologique général	X	X	X	X	X
Actualisation de la cartographie des habitats/usages					X

Pré Canet Nord

Proposition de gestion



C-4. Evaluation financière

A- GESTION D'HABITATS	
<i>Restauration</i>	
Débroussaillage	947,96
Fauche	2165,37 €
Total restauration	3113,33 €
<i>Entretien</i>	
Fauche	2202,25 €
Total entretien	2202,25 €
<i>Aménagements logistiques</i>	
RAS	
Total aménagements logistiques	
<i>Gestion milieux aquatiques</i>	
RAS	
Total gestion milieux aquatiques	
B- SUIVI SCIENTIFIQUE	
Voir estimation dans document général	
C - VALORISATION PEDAGOGIQUE	
RAS	
D- MISE EN ŒUVRE DOCOB	
Voir estimation dans document général	
TOTAL GENERAL / 5 ANS	5315,58 €